

ON S'ABONNE :

A Lyon, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2<sup>e</sup>.  
 A la Librairie-Corresp. de P. Justin, rue Montmartre, n° 18.  
 Et chez MM. Lepelletier et Comp<sup>g</sup>, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 5.

# LE PRÉCURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

Le Précurseur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

PRIX :  
 16 francs pour 3 mois ;  
 32 francs pour 6 mois ;  
 64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône ;  
 1 franc de plus par trimestre.

Les Renseignements, Notes et Articles doivent être adressés à M. Anselme PETETIN, rédacteur en chef, rue de la Préfecture, n° 1, au 2<sup>e</sup>.

Lyon, 28 novembre.

A propos des scandaleuses nominations de députés qui corrompent chaque jour davantage la représentation de la bourgeoisie, les *Débats* se lamentaient l'autre jour sur la déconsidération que la mauvaise presse est parvenue à jeter sur les fonctions publiques. A entendre cette feuille, la manie des économies d'une part et de l'autre les attaques de la presse rendront bientôt l'administration impossible, parce qu'on ne trouvera plus d'hommes qui consentent à se laisser attacher par un carcan d'or au pilori du budget. Ces plaintes ont leur côté plaisant, quand on songe qu'elles sortent d'une coterie qui, depuis la Convention, a su prendre une large part dans la caisse de tous les régimes, et qui encore aujourd'hui accapare toutes les fonctions où il y a un sou à gagner honnêtement ou non.

Mais on ne peut dissimuler qu'il y a quelque chose de vrai dans ces assertions du *Journal des Débats*. Il est très-vrai que les fonctions publiques, salariées ou non, sont tombées dans le plus profond mépris. Hors de la petite cohue qui environne le 7 août, il y a peu d'hommes de quelque valeur personnelle qui consentissent à s'entourer du discrédit et de la déconsidération qu'elles entraînent après elles. Il est très-sûr, comme l'a fait naïvement observer M. Dupin, (et c'est une bien dure condamnation du système actuel) que ce qu'il y a de plus intelligent dans le pays reste en-dehors de l'administration, et préfère beaucoup les professions libres à tous les emplois publics. Cela tient à des causes qu'il est facile d'analyser.

Remarquons d'abord que la déconsidération ne s'attache pas seulement au salaire, mais bien plus à la source de l'autorité déléguée ; de telle sorte que le mépris augmente à mesure que la délégation est faite plus immédiatement par la royauté ou ses valets.

Ainsi demandez-vous de quel respect jouit à présent un aide-de-camp du roi, un officier de la maison royale et tous ces laquais de haute livrée, qui brillaient de tant d'éclat sous l'ancienne monarchie, et même autour de la personne de Napoléon ? Nous ne sachons pas un seul village où les paysans ne montrassent au doigt en ricanaant ces chanoines empanachés de la royauté bourgeoise et pacifique.

Voyez ensuite ce que c'est qu'un préfet de police, ou même ce que c'est qu'un préfet de département, qui fait la police sans mandat spécial ! Il n'en est pas un dont la vie, au milieu de cette morgue traditionnelle des bureaux et des salons administratifs, ne soit la chose la plus triste et la plus pitoyable. Il n'en est pas un qui ose lutter de franc jeu contre un journal libre ou contre un capitaine de garde nationale, dans une affaire où l'opinion prend un intérêt. Les pouvoirs légaux dont ils jouissent ne sont entre leurs mains que des armes fatales pour eux-mêmes. Du fond des bureaux et du milieu d'une petite cour de 4 ou 5 fonctionnaires subalternes, on fait poursuivre les journaux, on suspend par quelque arrêté bien sec et bien brutal des officiers de garde nationale, et le lendemain de cette belle victoire on n'ose pas paraître au théâtre sans redouter les huées du parterre. Beau pouvoir qui condamne ceux qui l'exercent à mener la vie d'une femme du sérail ou d'un cénobite de la Chartreuse !

Parlerons-nous maintenant de ce qui vient après ces visirs de la royauté ? Dirons-nous avec quel soin les employés administratifs font ressortir leur séparation de l'autorité politique ? Combien un percepteur est fier de passer pour un employé du pays recueillant l'impôt du pays ! Combien un procureur du roi est petit et faible à côté de presque tous les barreaux ! Il y a peu de temps qu'un avocat justement renommé, d'une grande ville du Midi, daigna se laisser faire procureur-général ; ce fut regardé comme un prodige d'abnégation, et les feuilles ministérielles se donnèrent des soins infinis pour faire comprendre, en rapportant les témoignages d'estime que le nouveau magistrat avait reçus de ses anciens confrères, l'honneur qui venait de tomber sur l'administration par l'acquisition d'un tel homme.

Sous un régime où les choses suivraient leur cours naturel, ce serait cependant ce qu'il y aurait de plus simple que cette promotion d'un premier avocat aux fonctions de premier magistrat.

Nous pourrions présenter des considérations semblables sur tous les degrés de la hiérarchie administrative depuis le ministre jusqu'au garde champêtre ; mais non seulement la déconsidération frappe les fonctions salariées, mais encore les positions qui jusqu'ici avaient été regardées comme indépendantes et honorables ; par exemple c'est une chose curieuse que le peu d'importance où sont réduits aujourd'hui les députés, si l'on compare ce qu'ils sont à la place qu'ils tenaient sous la restauration. Un député maintenant, à moins qu'il ne soit un des huit ou dix qui ont déployé à la tribune un talent personnel, reste tout-à-fait inaperçu au sein de la population. Dans les salons de Paris c'est moins qu'un dessinateur de caricatures ; dans les départements c'est moins qu'un préfet.

On ne peut s'expliquer ces singularités que par l'étude attentive du progrès de l'opinion. Le fait est que le pays, quoiqu'en disent les gens soldés pour croire le contraire, s'est imprégné profondément d'un instinct de républicanisme. Le fait est qu'on n'apprécie l'autorité qu'à sa valeur réelle, c'est-à-dire d'après son origine plus ou moins légitime et populaire. Ainsi, tandis que les fonctions à la nomination royale ou déléguées par un corps électoral fictif tombent dans un mépris complet, celles qui prennent leur source dans l'élection populaire sont de plus en plus recherchées et honorées. Il n'est pas un homme, si haut soit-il placé par sa fortune et son talent, qui ne se trouve flatté d'être élu capitaine de sa compagnie de garde nationale, et nous connaissons beaucoup de gens qui ont brigué ou accepté ces modestes épaulettes qui se soucieraient infiniment peu de devenir préfets ou procureurs généraux.

Les *Débats* auront donc sujet de s'apitoyer de plus en plus sur la misérable condition des fonctionnaires à mesure que l'intelligence politique du pays se développera. Le pays a grandement raison de regarder comme mieux prouvée la capacité et la moralité d'un homme choisi par des concitoyens qui ont été témoins des actes de toute sa vie passée, et dont l'estime ou le mépris doivent plus tard le récompenser ou le punir, que si on ne lui apporte en garantie qu'un caprice royal, un pot-de-vin ministériel ou une intrigue de femmes ou de garçons de bureaux. Les *Débats* se consolent quand la France, jouissant enfin d'un gouvernement représentatif vrai, ne laissera pas la plus petite parcelle de pouvoir à ces honteux hasards d'antichambre ou d'alcôve ; quand toute autorité sortira du peuple tout entier.

On peut être sûr qu'alors les administrés, guidés par leur propre intérêt, sauront choisir de bons administrateurs, que les justiciables sauront élire des juges indépendants et probes, et les électeurs des députés incorruptibles ; car alors un député qui peut aujourd'hui gagner une majorité de collège avec deux ou trois bureaux de tabac et de loterie, ne pourra pas corrompre deux degrés d'électeurs composés de dix mille consciences. Le député n'aura pas dix mille bureaux de tabac à donner ; alors il n'en aura même plus deux ou trois.

Nous dirons aussi, pour répondre à une dernière lamentation du *Journal des Débats*, que le pays alors pour avoir des fonctionnaires habiles et intègres pourra les payer suffisamment, car ce sera lui qui profitera de leurs services, comme c'est lui aujourd'hui qui les paie.

Les fonctionnaires d'aujourd'hui sont toujours trop payés, les fonctionnaires d'alors ne le seront ni trop ni trop peu, car ils seront choisis et payés par ceux qui ont intérêt à placer les affaires entre les mains des plus capables.

Nous recevons la lettre suivante de M. le procureur du roi :

Au rédacteur du *Précurseur*.

Lyon, le 28 novembre 1833.

Monsieur,

Vous alléguiez dans votre feuille de ce jour, que par suite d'une tolérance illégale de ma part, le *Journal du Commerce* de

Lyon, paraît sans cautionnement depuis plusieurs mois, quoique cette infraction m'ait été dénoncée d'une manière officielle. Je crois devoir relever ce que ces assertions ont d'inexact en ce qui me concerne.

Il est vrai que le *Journal du Commerce* n'a pas encore fourni le cautionnement auquel il est assujéti ; mais il ne l'est pas que j'aie toléré ce désordre. Dès que j'en ai été instruit, j'ai fait assigner le sieur Galois devant le tribunal correctionnel pour se voir condamner aux peines portées par la loi du 18 juillet 1828. Si le tribunal n'a pas encore statué sur cette plainte, c'est 1<sup>o</sup> parce que le sieur Galois qui se prétendait en mesure de verser d'un moment à l'autre son cautionnement, a obtenu divers délais, qu'on pouvait d'autant moins lui refuser qu'on les accordait en même temps aux nouveaux gérans de la *Glaneuse* dont la position était identique ou analogue ; 2<sup>o</sup> parce que l'expiration de ces délais est arrivée pendant les vacances, et qu'il est d'usage constant au tribunal de Lyon, de ne juger en vacances d'autres affaires correctionnelles que celles qui intéressent les détenus. Le tribunal ayant repris maintenant le cours régulier de ses travaux, je ne doute pas qu'il ne statue à l'une de ses premières audiences sur la contravention des long-temps imputée au sieur Galois par le ministère public.

Voilà, Monsieur, l'explication bien simple que je crois devoir au public ; elle me paraît rendre inutile toute réponse aux suppositions bien gratuites que contient votre article contre l'indépendance et l'impartialité que j'apporte à remplir mes fonctions.

Je vous prie d'insérer cette lettre dans votre plus prochain numéro, ainsi que la loi m'autoriserait au besoin à le requérir de vous, et de recevoir l'assurance de mes sentiments distingués,

Le procureur du roi,

Ch. CHECARAY.

NOTE DU RÉDACTEUR. — Le public jugera la valeur des explications données par M. le procureur du roi. Nous ferons seulement remarquer que ce magistrat ne cite aucune date et que par conséquent il est impossible de savoir jusqu'à quel point s'est étendue l'indulgente patience de la justice à l'égard du *Journal du Commerce*.

Nous nous permettrons ensuite de rappeler que lorsque la *Glaneuse* fut poursuivie, il y a plus d'un an, pour défaut de cautionnement, on procéda envers elle tout autrement qu'on ne le fait à l'égard du *Journal du Commerce*. Chacun de ses numéros successifs, quoiqu'elle changeât de titre à toutes ses publications, fut immédiatement saisi entre les mains de ses porteurs dans les rues même de Lyon, et non-seulement avec violence, mais encore avec illégalité formelle. Si donc le parquet apportait une impartialité réelle dans ses actes, et s'il n'avait pas des motifs particuliers de ménagement pour le *Journal du Commerce*, il y a plus de quatre mois que cette feuille aurait dû cesser de paraître, et chaque jour encore ses feuilles toutes pleines de matières politiques, en dépit de la loi, seraient saisies à l'instant même de leur apparition.

Le plaidoyer de M. le procureur du roi en faveur de l'indépendance du *Journal du Commerce* sera de peu de poids dans l'opinion, et tout au plus cette sollicitude administrative, si rare chez MM. du parquet quand il s'agit de la presse, ajoutera-t-elle une probabilité de plus à toutes celles qui démontrent la position nouvelle du *Journal du Commerce*.

Au Rédacteur du *Précurseur*.

Lyon, le 28 novembre 1833.

Monsieur,

Le numéro du *Courrier de Lyon* de ce jour, renferme une réponse un peu vive à la note que vous avez insérée au sujet du pont suspendu sur la Saône, dont j'ai dirigé les travaux ; le *Courrier* paraît supposer que cette insertion a eu lieu à ma sollicitation et dans une intention hostile à l'administration ; il se trompe.

Si votre note renfermait quelques inexactitudes, celle du *Courrier de Lyon* en fourmille. J'ai demandé, il est vrai, qu'il fût procédé, le 1<sup>er</sup> octobre dernier, à une demi-épreuve du pont, afin d'obtenir qu'il fût livré provisoirement au public ; ma demande était motivée sur une foule de précédents. L'avis de M. l'ingénieur en chef ne m'ayant pas été favorable, j'ai demandé qu'il en fût référé au directeur des ponts et chaussées, seul juge compétent ; j'attends encore sa décision.

Il était indispensable, pour l'achèvement des travaux, d'opérer le chargement partiel du pont, afin de régulariser la tension des cables. Las d'attendre une réponse, je procédai à cette opération au commencement de ce mois, et l'administration continuant à garder le silence, j'ai acquiescé à l'épreuve définitive. — Elle était facile à faire ; il suffisait d'examiner l'état des maçonneries, de proposer un gardien à la surveillance des matériaux déposés sur

## NETTOYAGE PUBLIC

### DES POIRES ET AUTRES IMMONDICES,

Que l'anarchie, par un contraste artistique, avait dessinés sur les grands hommes du Pont-aux-Anes.

Il y a sur la Seine un pont. Les républicains le nomment *pont de la Révolution*, à défaut de nom plus spécial. Les légitimistes, *pont Louis XVI*. Le juste-milieu, *pont de la Concorde*, probablement parce qu'il y a fait pourchasser les patriotes par ses assommeurs. Les naturalistes, *pont aux Anes*, parce qu'il sert pour ainsi dire de pont-levis à la chambre des députés. Sans compter une foule d'autres noms. Bref, ce pont en a six ; juste deux de moins que le prince Rosolin. Au bout de ce pont, on voit : D'un côté le laboratoire de nos lois, l'officine où M. Etienne barbouille les adresses avec sa plume d'oie, où M. Soult tanne ses cuirs, où M. Viennet braie les explications des explications de ses harangues, où M. Bugeaud écoule ses productions

brutes, où M. Vérolot exécute ses exercices épileptiques, où M. Mahul tient l'étagère de ses os, où M. Jaubert se livre à la défense de son patrimoine, où M. Guizot exalte la queue de la monarchie aux dépens de la mauvaise queue de la révolution, etc., etc.

De l'autre côté, une place au milieu de laquelle la restauration voulait planter une statue de Louis XVI en marbre, s'envolant vers les cieux sur les ailes d'un nuage de bronze, et où l'ordre de Chose va ficher l'obélisque de Luxor, entouré, d'après le vœu manifesté hier par le *Constitutionnel*, d'une petite Egypte de vingt pieds carrés, avec ses fraîches oasis, ses femmes grecques marquées par la nature au type des statues de Phydias, et ses bureaux de désabonnement au *Constitutionnel*, le tout éclairé par la lune de Mme de Sévigné.

Sur ce pont, il y a six grands hommes de chaque côté ; en tout douze grands hommes, sans compter Louis-Philippe quand il lui arrive de passer par là. Dans ces cas-là Louis-Philippe forme le treizième, ce que partout on donne par-dessus le marché.

Donc, sur le pont s'élevaient douze grands hommes, tous blancs sur leurs blancs piedestaux. Ces blocs d'une entière blancheur, sont un appât bien séduisant pour les gamins et les flâneurs de

Paris. C'est un album tout préparé et qui n'attend plus que ses pochades.

Or les pochades n'ont pas manqué à cet album. Flâneurs et gamins l'en ont abondamment pourvu ; et comme les artistes, n'importe leur spécialité, se plaisent généralement dans les contrastes, ce sont presque toujours des poires qu'on a dessinées sur les grands hommes.

Sur Duguesclin, c'est une poire encadrée dans un bandage. Sur Colbert, c'est une poire à cheval sur un rillard. Sur Turenne, c'est une poire sur une cocarde en guise de plat. Partout des poires ! toujours des poires !

Cependant il n'y a pas que des poires. La malignité des passans a aussi surchargé les grands hommes d'inscriptions et de devises analogues au sujet.

J'y ai vu, par exemple, ce quatrain bien connu des lecteurs du *Charivari*. Il était charbonné au dessous d'une poire clouée à une croix d'honneur, le tout ayant pour exergue : « *Stabat poira dolorosa, juxta crucem lacrymosa* : »

O Philippe, ô mon roi !  
 L'univers t'assassine !

le pont, et de procéder ensuite à l'évaluation de leur poids, soit en les toisant, soit en les pesant. Quelque soit l'avis de M. l'ingénieur en chef à cet égard, l'évaluation du poids de moellons en mètres est sujette à moins d'inconvénients que celle du gravier dont le poids varie de quinze à vingt pour cent, suivant l'état d'humidité où il se trouve.

L'épreuve du pont de Bey-sur-Marne, d'une construction bien plus hardie, a en lieu au moyen des mêmes matériaux dont est chargé le pont sur la Saône. Je n'ai jamais eu la prétention de faire accepter comme valable ma déclaration; libre à M. l'ingénieur d'employer à mes frais tous les moyens de vérification, sauf à recommencer l'épreuve à sa guise, si, après vérification, elle se trouvait insuffisante; je ne suis entré dans aucune explication en réponse aux légitimes demandes de l'administration, parce qu'il fallait obéir et se taire; j'ai d'ailleurs un intérêt matériel à ajourner les épreuves légales qui doivent indispensablement précéder l'ouverture du pont; en les pressant, je voulais assurer aux piétons un passage sûr et agréable en échange de celui du pont volant; cette considération devait rendre, ce me semble, l'administration plus conciliante.

Quant à l'épreuve matérielle, elle est faite et parfaite; depuis six jours le pont supporte un poids supérieur à celui voulu pour l'épreuve complète; le vent et la pluie ajoutent beaucoup à son effet, et il ne s'est pas manifesté la plus légère trace d'accident.

Vous m'obligerez, Monsieur, en insérant ma lettre dans votre journal; l'auteur de la note du *Courrier de Lyon* la lira sans doute, elle lui aidera à apprécier de quel côté sont la raison et la bonne foi.

J'ai l'honneur d'être, etc.

J. SEGUIN.

Ce matin, de bonne heure, plusieurs personnes qui passaient sur le quai de la Saône devant le pont Tilsitt ont entendu des cris partant du bord de la rivière. Elles ont trouvé un enfant nouveau né que l'on avait essayé de précipiter du haut du parapet, mais qui avait été arrêté par des pierres amoncelées. Cet enfant a été recueilli sain et sauf et transporté chez le commissaire de police du quartier.

#### AVIS.

MM. les Souscripteurs au PRÉCURSEUR, dont l'abonnement expire le 31 novembre, sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver du retard dans l'envoi du journal.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

Paris, 26 novembre.

Ce matin, à sept heures, le corps du maréchal Jourdan a été déposé sur un catafalque au milieu de la chapelle ardente des Invalides. Quatre officiers et huit invalides y font un service permanent. L'eau bénite est continuellement jetée par les vieux compagnons du maréchal qu'il a menés si souvent à la victoire. Le convoi aura lieu demain.

Onze individus ont été exposés hier sur la place du Palais-de-Justice; on remarquait parmi eux Robert et Bastien.

On écrit de Bressuire, 16 novembre :

M. le lieutenant-général comte d'Erlon, est arrivé hier ici, il s'est concerté avec M. le général Maquerey et nos principaux fonctionnaires, sur les moyens à employer pour réprimer la chouannerie.

L'autre jour une bande entra le soir chez M. Hié, juge de paix du canton de Cerisay qui habite le bourg de la Forêt-sur-Sèvres, où il y a un cantonnement. Le juge de paix heureusement n'était pas chez lui, mais les brigands promirent bien de revenir. Les habitants amis de l'ordre sont exposés à des vexations continuelles, il paraît qu'il y a un parti pris pour les forcer à quitter le pays. Quant aux chouans ils vont et viennent presque tous sans être inquiétés.

Les correspondances d'Allemagne continuent à parler des prochaines conférences où doivent se traiter les affaires de ce pays. On voudrait que les nouvelles institutions fédérales qui doivent résulter de ces réunions pussent être publiées au commencement de l'année 1834.

Outre les institutions, le congrès doit, dit-on, s'occuper d'un échange de territoires au sein de la confédération. Toute la rive gauche du Rhin passerait sous le sceptre de la Prusse, à charge d'indemniser la Bavière, la Hesse et les autres petits états qui ont des possessions dans ces contrées. On suppose que cette combinaison conviendrait à toutes ces populations qui, ayant fait partie de la France, doivent par intérêt désirer d'être réunies à un grand état.

Tous les gouvernements d'Allemagne ont été invités à munir leurs plénipotentiaires de pouvoirs suffisants pour concourir à une conclusion, sans avoir besoin d'informations ultérieures de leurs cours.

Un pareil traité pourrait bien ne pas convenir à la France, ni même à la France co-signataire du traité de Vienne.

Le frère de lord Granville est arrivé hier à Paris avec toute sa famille et est descendu à l'hôtel du Rhin, place Vendôme. A peine avait-il eu le temps de débarquer ses effets, que le duc d'Orléans s'est empressé d'aller lui-même rendre visite au noble insulaire, et ne l'ayant pas trouvé, il a voulu descendre de sa voiture pour remettre en personne au concierge la carte destinée à faire connaître cette gracieuse visite.

Sur la terre il n'est donc que moi  
Qui s'intéresse à ta débina!

Puis cet autre, écrit sous une poire qui vole,  
Factieux, en dépit de maint triste présage,  
Le trône citoyen est bâti sur le roc,  
Et notre royauté volera d'âge en âge,  
Puisqu'elle a pour soutiens Lou... et Vid...

Bref, ainsi bariolés de dessins et de texte, les grands hommes faisaient l'effet d'une collection du *Charivari*, et les statues du pont aux six noms jouaient à Paris le même rôle que la statue de Pasquin à Rome.

Or, l'ordre de Chose qui ne veut de Pasquins qu'à son service, s'occupe depuis plusieurs jours à faire disparaître ces emblèmes fanatiques. Des ouvriers, armés de pierres ponceuses, grattent nos grands hommes jusqu'à ce qu'ils aient retrouvé leur blancheur primitive. Les frais de cette opération sont prélevés, dit-on, sur les fonds affectés au nettoyage des rues.

C'est un grand malheur pour les passans qui ne manquent jamais de s'arrêter là, comme aux vitres d'Aubert, pour jouir de la perspective de cette exposition caricaturale.

S'il m'était permis de donner mon avis en pareille matière, je

Dans le discours d'ouverture de son cours au conservatoire des arts et métiers, M. Charles Dupin fait ainsi la statistique de la richesse de la France: Vingt-quatre millions de propriétaires fonciers, quatre millions de chefs d'industrie et quatre de simples ouvriers.

Pourtant sur ces vingt-quatre millions de propriétaires fonciers et quatre millions de chefs d'industrie, cent mille seulement sont jugés dignes d'être représentés.

Le *Moniteur* de ce matin donne les nouvelles suivantes de Bone, à la date du 14 :

Le général d'Uzer a fait le 3 novembre une reconnaissance dans la direction de Constantine. Il s'est porté, avec 700 chevaux et 4 bouches à feu, jusqu'à Sidi-Ammar, près d'Achoure (Servitiana), à 10 lieues de Bone.

La route parcourue est tracée. Sur deux points seulement l'artillerie a rencontré quelques obstacles qu'elle a facilement franchis. On assure que le reste de la route jusqu'à Constantine est en aussi bon état.

Cette reconnaissance qui a montré nos troupes aux Arabes qui vivent aux pieds des montagnes, a découvert de nouvelles richesses.

Dans cette province, le pays est entrecoupé de riches prairies, de bois d'oliviers et de myrtes, de terres en culture produisant en abondance des grains d'excellente qualité. On n'a encore rien vu d'aussi beau en Afrique.

Les Cheiks des Oules-Ben-Aziz se sont empressés de se présenter devant le général d'Uzer pendant la halte qu'il a faite auprès d'Achoure, et de lui offrir des rafraîchissemens. Le général les a remerciés et les a fait déjeuner avec lui. Au retour de la reconnaissance, ces Cheiks l'ont accompagné jusqu'à une lieue de la halte.

On n'a pas éprouvé le plus léger accident pendant toute cette marche qui a été fort longue.

Cet accueil fait à nos troupes prouve que la confiance que les Arabes ont en nous s'étend au loin dans cette province. Le général d'Uzer acquiert chaque jour la conviction de meilleures dispositions des tribus à notre égard. L'exemple du bien-être de celles qui sont placées sous la protection de la garnison de Bone fait désirer aux autres la domination française. Elles voient en effet la plaine située près de cette ville, couverte des tentes des Karissas, des Schaoni et des Beniurgins, et ces tribus cultivent et récoltent paisiblement. Elles savent que les marchés de Bone sont abondamment pourvus de toute espèce de denrées, et que les Arabes vendent avantageusement. Chaque jour enfin les indigènes ont de nouvelles preuves de notre force, de notre loyauté et de notre justice. Le rapprochement qu'ils font de cette situation de prospérité avec la tyrannie et la cruauté du bey de Constantine, les décide à se soumettre à la France. Les rapports établis avec les tribus arabes des environs de Bone promettent des résultats très-avantageux et ouvrent un avenir immense au commerce. Les grains, les bestiaux, la culture en grand des oliviers, des orangers, des mûriers, de la vigne, sont des sources intarissables de prospérité; le grand nombre des chevaux beaux et très-bons permet de s'en procurer avec facilité et à bas prix pour la cavalerie et pour les autres services.

C'est le baron Larrey qui a fait l'autopsie du maréchal Jourdan; il a constaté que la mort avait été causée par la goutte remontée. Le duc de Conéglano, le plus ancien des maréchaux, est toujours désigné comme devant le remplacer dans le commandement des invalides.

Une longue explication a eu lieu hier entre MM. Barthe et Guizot, sur des plaintes portées par des fonctionnaires universitaires, contre quelques magistrats du parquet de certaines cours royales. Les us et coutumes et les nombreux privilèges de l'université dont M. Guizot s'est fait le défenseur, n'ont pas toujours, à ce qu'il paraît, été aussi sacrés pour le garde-des-sceaux, jaloux de ce droit de justice que l'université s'est exclusivement réservée, et quelques tentatives ont été essayées par des membres du parquet pour circonscire ce droit exceptionnel; de là, reproches amers du grand maître Guizot et discussion entre les deux ministres; mais on assure que M. Barthe, tout honteux d'avoir laissé percer quelques vues utiles, s'est empressé de faire amende honorable.

#### Nouvelles.

On lit dans un journal :

Qu'on ouvre l'*Almanach royal et national* de 1833, on y verra, à la suite du ministère de la guerre, ces mots inscrits à la page 120: *Régence d'Alger*, et à la suite ceux-ci: *Corps d'occupation*.

Afin qu'on ne s'y méprenne point, afin qu'on sût bien qu'Alger n'est point une colonie française, on a placé à la page 683 le détail des colonies qui appartiennent à la France, et parmi lesquelles il va sans dire qu'Alger ne figure point. En vain prétendrait-on qu'Alger étant dans les attributions de la guerre on a dû le placer à la suite du maréchal Soult.

Ce serait répondre par le fait même pour lequel on accuse, et cela ne suffirait pas d'ailleurs pour expliquer cet inconcevable expression: *Régence d'Alger*, après trois ans que la régence d'Alger a cessé d'exister, aux applaudissemens de la France et de l'Europe entière.

Non, il vaut mieux reconnaître la honte dont on donne au cabinet anglais la garantie d'une *déclaration officielle*. On sait que l'*Almanach dit royal et national* a un caractère officiel près de tous les gouvernements de l'Europe.

proposerais un moyen qui remplirait parfaitement le but de l'ordre de Chose, sans nuire aux droits acquis des promeneurs. Ce moyen consisterait à tapisser les grands hommes, d'affiches de l'arrêt rendu contre le *National*. Ces affiches cacheraient là, comme elles le font ailleurs, les poires et autres immondices; et les habitués qui viennent y chercher des bouffonneries, ne seraient pas tout-à-fait désappointés. (Charivari.)

— Couplet sur l'air: le roi Dagobert, et qu'il faut chanter un peu d'ampoà dans la voà.

Que je suis dans la joà!  
Depuis que le Roà de mon choà,  
Pour le prix de ma foà  
A daigné m'accorder la croà!  
Philippe, oh mon Roà!  
Compte sur ma foà,  
Puisque par ta croà,  
Tu combles ma joà,  
Jusqu'à la mort croà moà  
Le noble serviteur de toàààà!.. (Corsaire.)

— Dans l'intérieur de la Bourse, au lieu de *Mercur*, dieu du commerce, on va représenter le duc d'Orléans, en costume primi-

Nous sommes encore à Alger; mais nous y sommes momentanément. Nous n'y avons aucune pensée de durée et d'avenir; nous en sortirons quand l'Angleterre nous en donnera l'ordre, c'est-à-dire quand on croira l'opinion publique assez dégradée en France pour ne pas se révolter contre une telle infamie.

— Le *Journal de Paris* dit que le 5 Juin a été le 28 Juillet de la république. En dépit de cet aimable et généreux rapprochement, il y a pourtant une différence: c'est qu'en juillet une masse de bras nous défit une armée de 18,000 hommes, et qu'en juin une armée de 50,000 hommes vainquit une poignée de bras nus. Il y a encore cette différence: c'est que le peuple vainqueur en juillet souffla sur les vaincus, les envoya s'embarquer à Cherbourg, et ne toucha pas à un cheveu de la tête des fanatiques qui avaient conseillé les ordonnances; et qu'en juin, le gouvernement victorieux se proclamant fort et indestructible, fusilla, non-seulement les vaincus, mais voulut encore exterminer vingt patriotes qui avaient gémé de cette collision. (Corsaire.)

— La valeur des importations et des exportations a été, en France, pendant le cours du dernier siècle et le siècle présent, dans une progression telle, que les importations en France, qui n'étaient que de 65 millions en 1716, s'élevaient en 1750, à 155 millions et demi; en 1785, à 302 millions; en 1802, à 492 millions et demi; en 1824, à 699 millions; en 1832, à 786 millions; et qu'aux mêmes époques, les exportations de France, qui étaient de 106 millions en 1716, ont été de 257 millions en 1750; de 354 millions et demi en 1785; de 339 millions en 1802; de 524 millions en 1824, et de 807 millions en 1832.

— M. le baron Boyer, ancien premier chirurgien de l'empereur, et auteur de plusieurs ouvrages très-estimés d'anatomie et de chirurgie, est mort ce matin, dans un âge avancé après une courte maladie.

M. Boyer était membre de l'Institut et de l'Académie royale de médecine chirurgien en chef de l'hôpital de la Charité professeur à la Faculté de médecine. Sa mort pourra renouveler la vivacité de la lutte qui s'était élevée à l'Académie des sciences lorsqu'il avait fallu donner un successeur à M. Portal, entre les partisans et les adversaires de M. Broussais.

Le monde savant a été menacé en outre, ces jours derniers, d'une autre perte. M. Dupuytren a été atteint d'une maladie qui pouvait avoir des suites très-graves. Nous sommes heureux d'annoncer qu'il est aujourd'hui hors de danger. On dit cependant que les soins de son rétablissement l'obligent à faire un voyage en Italie.

— Le docteur Uwins, dans son *Traité des maladies mentales*, dit qu'il a été témoin du fait suivant: On jouait de la flûte devant un malade dont la raison était perdue depuis longtemps, et chez lequel tout souvenir paraissait éteint. Les sons de l'instrument, ménagés avec adresse, commencèrent à exciter son attention, et peu à peu l'intéressèrent visiblement. Ses yeux s'animent, et il se mit à battre la mesure du pied et de la main. On varia l'air d'après les impressions qu'il semblait éprouver, et des souvenirs lointains se succédèrent dans son esprit d'une manière frappante pour tous les spectateurs. Un enchaînement évident de pensées et de sensations s'établit en lui de nouveau; il reprit ses habitudes précédentes de propreté et d'arrangement. Enfin, dit le docteur Uwins, je ne saurais douter qu'il n'ait graduellement recouvré l'usage complet de sa raison à la suite de ce traitement d'un nouveau genre.

— On s'est un peu occupé aujourd'hui des troubles de Louviers, et surtout de la cause qui les produit. Voici au surplus ce que nous lisons dans le *Journal de Rouen*, venu ce matin :

Il arrive quelquefois que des renseignements sur des localités voisines de Rouen nous parviennent par des voies éloignées. C'est ainsi que nous recevons par Paris les nouvelles suivantes d'Elbeuf. D'après la source dont elles émanent, nous avons tout lieu de les croire exactes :

J'apprends à l'instant que les paroles prononcées lors de la présence de M. Thiers à Elbeuf, en faveur de la liberté du commerce, y ont presque produit une émeute: deux honorables fabricans qui avaient eu assez de confiance dans l'industrie de leur cité, pour croire qu'elle était de force à lutter, moyennant une protection de 40 p. 0/0 contre l'industrie anglaise et belge, ont été menacés d'un charivari. En même temps, on avait à Louviers une quasi-émeute, par suite d'une réduction de 1 c. sur le prix de la filature; il paraît qu'on a habilement exploité ces circonstances auprès du ministre; et qu'il a, par un courrier, envoyé à Elbeuf l'assurance que les mesures de demi-liberté qu'il a annoncées, à son passage dans cette ville, ne seraient point proposées aux chambres cette année.

Le monopole, devenu émeutier à son tour, voilà certainement quelque chose de fort piquant! Et ne serait-il pas fort étonnant si le *courrier ministériel* envoyé à Elbeuf dit vrai, que ce moyen nouveau lui servit aussi bien que l'*ordre public* l'a pu faire jusqu'à ce jour. (National.)

— On écrit de Parme :

Des évènements sanglans viennent de se passer dans la résidence de l'archiduchesse Marie-Louise. Le soir du 27 octobre, vers minuit, un citoyen eut une dispute avec le factionnaire autrichien, qui était de garde *al Palazzo del governo*. Dans la lutte, le bourgeois désarma le soldat et le blessa grièvement avec sa baïonnette. Le poste ayant été doublé, et la nouvelle du fait s'étant répandue en ville, le leu-

tif, suspendu par un pied et ayant des ailes à ses talons et à sa casquette.

— Ce que c'est que l'habitude des monceaux d'or et des listes civiles. Il y a trois jours qu'un haut personnage voulant prendre congé de ses visiteurs, leur dit: « Messieurs, retirez-vous, voici bientôt l'heure de ma promenade; il est deux heures moins 25 millions; non, je veux dire 25 minutes. (Idem.)

— La postérité dira que trois ans après la révolution de juillet, le *National* risquait une amende de 10,000 fr. et deux ans de prison, s'il eut osé parler d'un procès ridicule entre deux directeurs de *Puces travailleuses*. (Idem.)

— On a fait présent à la ville de Brest d'un portrait de l'ordre de Chose et d'un Jupiter olympien; le dernier tient la foudre en main, l'autre tient le budget; l'un est porté par un aigle, l'autre est soutenu par M. Viennet. C'est le terrible à côté de l'énorme, le ridicule à un pas du sublime. (Idem.)

— Dans le procès entre la banque de France, Louis-Philippe et M. Laffitte, M. Dupin a parlé de reconnaissance; cette assertion a paru tellement exorbitante que l'on a prié l'avocat d'en faire la preuve; il a déposé cette pièce au greffe, il y a foule au palais pour voir ce phénomène. (Idem.)

demain une grande foule accourut à la place. Tout-à-coup, et sans provocation, les soldats de la duchesse, qui se trouvaient mêlés à la foule, tirèrent leurs sabres, frappèrent et blessèrent les personnes de tout âge, de toute condition, de tout sexe, qui se trouvaient à l'insolence. Le peuple indigné de cette barbarie, s'arma de bâtons, de couteaux et de tout ce qui lui tomba sous la main, assommant et blessant les soldats qu'on rencontrait dans les rues. Alors le gouverneur mit sous les armes la garnison envoya une estafette à Plaisance pour faire venir à la hâte un renfort de cavalerie autrichienne, et le bataillon de la duchesse fut consigné au château.

TRIBUNAUX.

Patrick Fitzgerald exerce notoirement dans un faubourg de Londres la profession de *resurrectionniste*. Il achète des pauvres familles les cadavres de leurs parents morts dans les hôpitaux, pour les revendre aux anatomistes, et plus d'une fois il a été soupçonné de voler des corps dans les cimetières. Cette profession apparemment peu productive ne l'empêche pas de faire des dettes, et il répond par des injures aux créanciers qui lui demandent de l'argent. Des menaces atroces par lui faites à une jeune et jolie marchande de tabac et d'eau-de-vie, l'amenaient au bureau de police d'Union-Hall.

Mistriss Gill a exposé que s'étant présentée chez Patrick Fitzgerald pour réclamer le paiement de quelques fournitures, cet homme s'est porté contre elle à l'impudence de langage la plus grossière :

« Où veux-tu que je prenne de l'argent? dit-il à cette dame, mon commerce va mal pour le quart-d'heure : je n'ai qu'un moyen de gagner des écus, c'est de vendre ta peau; ça ne sera pas bien malin; je l'étoufferai sans qu'il y paraisse, comme le faisait ce pauvre Burke qu'on a si injustement pendu... C'est un bonheur de pendre un homme parce qu'il cherche à gagner sa vie; mais moi, je m'y prendrai si bien qu'on ne me découvrira pas; et si, transportée au théâtre d'anatomie, tu es encore le sentiment de ce qui se passera, tu verras de jeunes et beaux étudiants admirer tes membres délicats, tandis que de graves professeurs feront des dissertations à perte de vue sur des choses qu'ils ne comprennent pas plus que toi et moi. » Mistriss Gill, saisie d'effroi, voulut se retirer; il la retint par le bras, en disant : « Veux-tu que je te fasse voir comment on étouffe les gens?... Tu m'en diras des nouvelles, et moi j'irai boire à ta santé le produit de ton corps vendu aux chirurgiens. »

Le défendeur a répondu : « Il y a, dans ce que vient de dire madame, plus des trois quarts et demi de mensonge. Je suis *resurrectionniste*, il est vrai, et marchant de chair humaine si vous voulez, mais je fais mon état avec exactitude et probité; jamais je n'ai vendu de cadavre vivant, c'est-à-dire que je suis incapable de faire comme ce scélérat de Burke qui *burkait* un homme pour gagner cinq guinées. J'ai pu faire à madame quelques plaisanteries, et dire qu'elle serait un superbe sujet pour les anatomistes, mais c'était sans mauvaise intention. »

Le magistrat a ordonné que Patrick Fitzgerald ne serait mis en liberté, qu'après avoir fourni caution de bonne conduite jusqu'à concurrence de 25 liv. sterl. (625 fr.).

Au mois d'avril dernier, on amena au corps-de-garde de Marylebone, à Londres, un particulier qui se déclara fils puîné de lord Teynham, et déserteur de la compagnie des sapeurs-mineurs enrôlés pour les Indes orientales, et alors casernée à Chatham. Il dit qu'il s'était fait arrêter exprès afin que son père, touché d'une situation si fâcheuse, achetât son congé.

M. Rawlinson, magistrat, relâcha le lendemain ce jeune homme sur la demande de lord Teynham. Il a été fort étonné de le voir réparaître il y a peu de jours. Le jeune Teynham était accusé d'avoir fait de la dépense au café de Manchester, sans avoir le moyen de la payer.

Le jeune Teynham a dit qu'il s'étonnait beaucoup de la démarche faite par l'hôte du café de Manchester, qui le connaît depuis long-temps, et l'a logé et hébergé plusieurs fois moyennant le paiement convenable. Il a ajouté qu'à la vérité il ne pouvait lui payer en ce moment la petite somme qui lui était due pour son compte de la veille, mais que son noble père, à qui il venait d'écrire, le mettrait certainement en état d'acquitter le même soir cette dette sacrée.

M. Rawlinson a fait mettre cet enfant prodigue en liberté, et a exprimé le vœu que le lord Teynham s'arrangeât de manière à ne point voir figurer son nom dans les bureaux de la police.

Dans son audience du 20 la cour d'assises de Loir-et-Cher, séant à Blois, s'est occupée d'une affaire jugée dans le huis-clos le plus sévère, et qui présentait tout un drame révoltant d'impudicité et de vice. Les débats ont révélé de la part de ceux qui étaient impliqués, dans l'affaire, accusé, victime et témoins, une immoralité si révoltante, que les fastes judiciaires n'en doivent pas offrir un autre exemple. Voici une très-courte analyse de l'acte d'accusation :

Depuis 18 mois, Guibert, domestique du sieur Cloterieux, vigneron à Cour-Chevergnay, vivait en état de concubinage avec la femme Cloterieux dont la passion était tellement effrénée qu'elle se donnait à chaque instant en spectacle à ses garçons et ses filles, dont la plus âgée n'avait pas plus de 12 ans. Le mari encourageait d'abord une débauche dont l'attrait empêchait le sieur Guibert de réclamer des gages aussi considérables que ceux auxquels il pouvait prétendre. Lorsqu'ensuite il la reprochait à sa femme, celle-ci lui répondait en lui reprochant à son tour l'état d'adultère dans lequel ils avaient long-temps vécu ensemble du vivant de la première femme du sieur Cloterieux, et l'empoisonnement de cette première femme. Cependant Cloterieux finit par dénoncer Guibert comme coupable d'un attentat à la pudeur avec violence qui aurait eu lieu à quatre reprises diverses sur la jeune fille âgée de 12 ans. Mais plusieurs témoins sont venus rapporter des faits qui tendent à prouver le consentement que la jeune fille aurait donné aux tentatives de Guibert.

Dans la première instruction elle accusait son père et ses frères d'impudicité. A l'audience, elle convenait d'avoir reçu pour prix de son système de dépositions, la promesse d'un fichu et d'un bonnet. En se rétractant, elle accusait Guibert de l'attentat qui lui était reproché.

L'accusé a été acquitté et mis en liberté.

(Gazette des Tribunaux.)

Extérieur.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

On lit dans la *Sentinelle de Bayonne* du 23, arrivée à Lyon le 28 au soir :

Jusqu'à l'avant-dernière nuit, le général Castagnon n'avait reçu aucune nouvelle de l'intérieur de l'Espagne; il ne connaissait rien des mouvements des généraux Saarsfield et Pastor. Un aide-camp du général Castagnon, arrivé dans notre ville, a dit seulement

que le bruit courait à St-Sébastien de la prise de Bilbao et de Vittoria.

Il nous paraît étrange que des lettres de Saint-Sébastien aient seules annoncé la prise de Vittoria et que rien encore ne soit venu la confirmer. Malgré leur défaite, si elle avait eu lieu, les insurgés auraient-ils intercepté les communications ?

Cependant une centaine d'hommes de la colonne de el Pastor ont occupé la tête de pont de la Bidassoa, et ils s'y sont fortifiés.

L'administrateur des postes d'Irun, M. Iriarte, réfugié à Béhobie depuis le commencement du mois, vient d'écrire qu'il était retourné à son poste. Ainsi on pourra désormais affranchir les lettres jusqu'à Vittoria, les vendredi et lundi jusqu'à 11 heures et demie du matin.

L'alcade de Vera s'est réfugié en France; nous apprenons positivement d'autre part que le colonel Eraso est rentré en Espagne le 15, par Ainhoa. 200 volontaires étaient déjà venus se ranger sous ses ordres.

Des lettres de St-Sébastien, datées du 19, confirment la nouvelle de l'affaire de Briviesca, et contiennent un bulletin envoyé de Santander. Voici le bulletin :

Le général Wall, à la tête d'environ 2,400 hommes d'infanterie et 500 cavaliers, s'est porté en plusieurs colonnes sur les factions de Briviesca et de Cerbera de Campo. Dans une charge des lanciers de la reine, exécutée sur ce dernier point, les bandes commandées par Santiaguillo, Cabezon et Alvarado, ont été mises en déroute. Une grande quantité d'armes, de munitions et un drapeau sont tombés au pouvoir des troupes royales. Ces dernières sont entrées à Reinos, et le lendemain elles ont pris la route de Medina del Tomar, se dirigeant sur la Biscaye.

Hier dans la matinée on a entendu une forte canonnade dans la direction d'Oyarsun.

Des lettres de Saragosse ont annoncé que le général Saarsfield était remplacé dans le commandement de l'armée d'opération par le général Quesada. Ce ne serait donc pas Saarsfield qui serait entré à Vittoria, si toutefois cette ville a été prise. Nous persistons à croire que cette nouvelle qui excite tant de rumeurs diverses, est au moins bien aventurée; nous attendrons la sanction de quelque bulletin officiel.

Rapport du capitaine-général des provinces Basques au ministre de la guerre, sur l'affaire d'Aspeitia et sur la retraite de St-Sébastien les 5 et 6 novembre 1833.

Le nombre considérable de factieux réunis à Aspeitia, à Ascotia et dans les environs de Tolosa où je m'étais concentré, me forcèrent à tenter une reconnaissance pour m'assurer de leur force et de leur espèce. Ma position était pénible par le manque d'instructions de la part du gouvernement et par la certitude où j'étais que les troupes de Burgos en qui on espérait beaucoup dans ce pays, n'avaient pas fait un mouvement.

En effet dans la nuit du cinq, et après la fermeture des portes, pour activer la surveillance dans les circonstances délicates où nous nous trouvions, je fis un mouvement sur Aspeitia éloigné de plus de quatre lieues, emmenant toutes les forces dont je pus disposer et laissant une garnison à Tolosa qui avait été fortilice à la hâte.

Nous arrivâmes bien avant le jour sur les hauteurs qui dominent la plaine où est situé le village d'Aspeitia; là je laissai prendre quelque repos à mes troupes et je m'avançai vers le village. Après avoir mis en fuite les avant-postes des factieux et avoir enlevé quelques fusils, l'avant-garde sous le commandement du colonel Jaureguy pénétra de vive force à Aspeitia et alors commença une action très-vive. Les ennemis en grand nombre et retranchés dans les maisons et dans les couvens, engagèrent un feu très-violent qui devint général dans le village et dans ses environs.

Le jour commençait à peine, lorsque j'aperçus une forte colonne qui arrivait d'Ascotia, éloigné d'Aspeitia de trois quarts de lieue. Je m'avançai avec la réserve sur le pont placé à l'entrée de ce village, en fortifiant tous les points convenables; cependant ayant reconnu de ce point la grande supériorité numérique des ennemis qui pouvaient rendre notre retraite difficile, je fis rétrograder la réserve, pour prendre position sur le chemin royal de Tolosa, pendant que la colonne du colonel Jaureguy se retirait à la faveur d'un feu bien nourri que nous dirigions sur l'ennemi.

Ce mouvement ayant été exécuté avec le plus grand ordre, nous continuâmes à présenter notre front à l'ennemi, dans différentes positions des hauteurs, jusqu'à complète réunion de l'avant-garde au reste des troupes. La division continua sa retraite, fatiguée sur les flancs dans les premiers momens de sa marche; et dans les environs de Tolosa par le feu insignifiant des paysans qui ne voulaient démontrer dans ces manifestations hostiles que le mauvais esprit dont ils étaient animés. Ayant reconnu parfaitement les forces de ces bandes qu'on avait organisées par tous les moyens possibles, convenant d'ailleurs des dispositions du pays pour l'insurrection et pénétré de l'impossibilité de me maintenir plus long-temps à Tolosa placé dans une espèce d'entonnoir, au milieu de nombreuses communications faciles à occuper par des masses qui se hâteraient au moins de nous priver de vivres, je résolus de me replier sur la place de Saint-Sébastien, après avoir donné quelque repos à mes troupes dans Tolosa où nous arrivâmes au milieu de la journée du 6.

Dans la nuit du même jour, je disposai avec le plus grand ordre la sortie de Tolosa de toutes les troupes et de tous les effets; et après avoir pris un long repos à Ernani, à une lieue et demie de Saint-Sébastien, j'entrai dans cette place dans la matinée du 7, laissant une petite avant-garde dans le quartier de San-Martin.

J'ai eu le bonheur de ne perdre, dans une action si vive, que deux soldats morts de la colonne de Jaureguy et deux officiers blessés du régiment d'infanterie de San Fernando avec quelques soldats du même corps. Les ennemis ont laissé dans le village et dans ses environs quelques morts et plusieurs blessés; leur perte eut lieu surtout dans les premiers momens de l'action, lorsque notre avant-garde entra de vive force à Aspeitia. Nous avions à peine abandonné Tolosa depuis quelques heures, lorsque cette ville fut occupée par les mêmes bandes nombreuses de factieux, qui s'étendront probablement jusqu'à Irun. J'ai placé toutefois sur le pont de la Bidassoa un détachement, qui s'y maintiendra avec toutes les précautions possibles.

La côte se trouve gardée par les forces de mer que j'ai pu joindre au brick de guerre la *Guadiana*, qui s'y trouvait déjà. Ainsi je suis disposé à agir selon les circonstances et à prendre l'offensive à la première occasion favorable.

Les chefs, officiers et soldats sont animés du meilleur esprit, et j'éprouve la plus grande satisfaction à vous apprendre que tous ont rivalisé d'ardeur dans l'accomplissement de leur devoir, et dans les preuves qu'ils ont données de leur dévouement à la juste cause de la reine.

Quartier-général de Saint-Sébastien, novembre 1833.  
Frédéric CASTAGNON.

Au ministre de la guerre.

— On nous écrit de Madrid, 10 novembre :  
La reine doit partir aujourd'hui pour la résidence royale d'Aranjuez où elle restera 8 à 10 jours. On assure que les plus coupables

parmi les volontaires royalistes qui, réunis dans leur quartier, firent feu sur la troupe et les bourgeois dans la journée du 27 octobre, devant être fusillés, S. M. a cru devoir s'absenter pendant quelques jours de la capitale. On fait plusieurs versions sur ce départ qu'on n'approuve pas en général, à cause des circonstances du moment. Quelques-uns l'attribuent au ministère qui craindrait dit-on, que le parti libéral ne gagnât du terrain et ne réussît à décider sa chute.

Une petite faction carliste qui avait pris naissance à Zamora, a été presque aussitôt détruite que connue; les chefs ont été fusillés.

Francfort-sur-Mein, 20 novembre. — Ce matin, vers onze heures, au moment où la garde de la prison des Constables conduisait auprès du juge d'instruction l'étudiant Eymmer de Lhar, arrêté par suite de l'attentat du 3 avril, ce jeune homme parvint à échapper aux soldats qui le poursuivaient vers une porte de derrière d'une maison sur le Hofgraben, qu'il ferma promptement au verrou, ce qui lui donna le temps de gagner la Zeel par la porte de devant.

Il se croyait déjà en liberté lorsque les agents de police, aidés d'un garçon sellier, l'arrêtrèrent de nouveau au coin de la grande rue d'Eschenheim. (Mercur de Souabe.)

ROYAUME DE WURTEMBERG. — Stuttgart, 22 novembre. — Nous venons d'apprendre que la *Gazette du Necker* a été supprimée par une résolution de la diète germanique.

Aujourd'hui même la résolution sera communiquée à la rédaction et aux éditeurs du journal qui ne paraîtra plus. (Gazette de Wurtemberg.)

— On lit dans le *Journal de Paris*, feuille ministérielle :

On écrit de Bayonne, sous la date du 25 novembre, que les insurgés alavais ont abandonné Tolosa. Le Pasteur y était entré le 24. Quelques-uns des chefs carlistes se sont réfugiés sur le territoire français.

A ces renseignements insérés, nous pouvons ajouter les détails suivants :

Six insurgés avec neuf domestiques sont entrés à Sare le soir. Huit autres sont arrivés le matin; ce sont des officiers; le principal d'entre eux prend le titre de duc de Grenade. L'administration a donné l'ordre de les faire interner sous escorte.

Bilbao est dans le désordre. Plusieurs chefs biscaïens arrivent par mer.

— On lit dans le même journal :

Paris, 26 novembre.

De nombreuses lettres publiées par les journaux de Bordeaux et de Bayonne, arrivés ce matin à Paris, confirment toutes l'entrée des troupes de la reine régente à Vittoria. Cette nouvelle est arrivée par toutes les voies sans contradiction, quoique sans détails circonstanciés.

Plusieurs lettres parlent du remplacement ou de la démission du général Saarsfield et assurent que les troupes de la reine sont entrées dans Vittoria, à la suite du général Quesada. D'autres lettres disent que le général Saarsfield, maître de Vittoria, se dirige sur Bilbao; une d'elles même annonce la prise par lui de cette dernière ville. Toutes ces versions contradictoires s'accordent cependant sur la prise de Vittoria. D'autres lettres confirment la nouvelle des succès del Pastor.

Variétés.

ECONOMIE SOCIALE

DES NOUVELLES VOITURES A VAPEUR SUR CHEMINS ORDINAIRES.

Depuis 1821, on s'est occupé en Angleterre de trouver le moyen de construire des voitures à vapeur allant sur des chemins ordinaires, et chaque année il a été délivré des patentes aux divers inventeurs qui ont eu la prétention d'avoir résolu le problème.

Ce n'est que dans le commencement de 1831 qu'il s'est fait des essais assez heureux. Sir C. Dance fit marcher une voiture à vapeur sur un chemin ordinaire, avec une vitesse de trois lieues à l'heure; mais son système était compliqué et dispendieux, et sa machine exigeait de fréquentes réparations. Cependant de riches propriétaires, entrepreneurs de voitures à chevaux, concurrent une telle jalousie contre cette découverte, qu'ils intriguèrent dans le parlement et obtinrent pour certaines localités, des bills, qui assujettirent les voitures à vapeur sur chemins ordinaires à des droits si élevés, qu'ils constituaient une véritable prohibition de ce nouveau mode de transport.

Ainsi d'après quelques-uns de ces bills, les voitures à vapeur devaient payer environ cinquante francs, pour une distance que les voitures ordinaires pouvaient parcourir en ne payant que 2 f. 50 c.

De vives réclamations s'étant élevées à ce sujet, le parlement ordonna qu'il fut procédé à une enquête.

Après les plus amples informations, le comité d'enquête, dans un rapport du 12 octobre 1831, déclara qu'il était convaincu

1° Que des voitures à vapeur pouvaient être mises en mouvement sur des chemins ordinaires avec une vitesse de trois lieues à l'heure;

2° Qu'avec cette vitesse, ces voitures pouvaient transporter 14 voyageurs;

3° Que leur poids, y compris la machine et les gens qui en faisaient le service, était de 6,000 livres. (6,350 livres françaises);

4° Qu'elles pouvaient monter et descendre les montagnes d'une très-grande inclinaison avec facilité et sûreté;

5° Qu'elles n'étaient dangereuses ni pour les voyageurs, ni pour les passans;

6° Qu'elles deviendraient un mode de transport plus rapide et moins dispendieux que les voitures traînées par les chevaux.

7° Qu'elles causaient moins de dommage aux chemins que les voitures traînées par les chevaux;

8° Et que, pour les encourager, il y avait lieu de diminuer les droits dont elles avaient été grevées par plusieurs bills.

En conséquence de ce rapport, les droits de péage pour les voitures à vapeur ont été fixés au même taux que ceux dus pour les voitures ordinaires, et ces voitures ont été affranchies d'autres droits très-considérables qui pèsent sur les voitures ordinaires, et qui peuvent être comparés aux impôts indirects que paient nos messageries.

Sir C. Dance et sir Francis Macerone sont les deux personnes qui ont poursuivi avec la plus grande intensité la solution des divers problèmes qui se rattachent à ce nouveau mode de transport.

Le 5 septembre dernier, sir Francis Macerone a fait un voyage d'aller et retour de Londres à Windsor, pendant lequel, selon ce qu'en a rapporté le *Morning Chronicle*, il a prouvé une vitesse de 3, 4 et même de quatre lieues et demie à l'heure.

Le succès qu'il a obtenu a excité chez le peuple anglais des transports de joie comme on n'en a jamais vus dans aucune circonstance politique.

Sur le passage de la machine, tout le monde manifestait sa satisfaction dans les rues et aux fenêtres, en agitant des chapeaux ou des mouchoirs.

Mais en revenant l'essieu de la voiture se brisa à très-peu de distance du lieu de destination.

Cet événement fut considéré comme étant commun aux voitures ordinaires et aux voitures à vapeur, et l'épreuve resta comme un succès acquis à Macerone.

Depuis, cet inventeur a remplacé son essieu brisé, et il a fait un nouvel essai dans les premiers jours d'octobre dernier. Le *Morning-Chronicle* du 7 octobre atteste que dans le voyage qu'il fit alors à Windsor, la vitesse moyenne de la machine a été de 14 milles (4 lieues trois quarts) à l'heure, et que dans plusieurs instants la vitesse a été à raison de cinq lieues et demie à l'heure, sans qu'il fût arrivé le moindre accident.

Dans le courant de ce mois de novembre, sir C. Dance a fait aussi de nouveaux essais qui ont également réussi, mais qui ont prouvé une moins grande vitesse que celle produite par la machine de sir Francis Macerone.

D'après d'autres expériences qui ont été faites depuis à Londres, il est démontré que les nouvelles voitures à vapeur peuvent faire six lieues à l'heure sur les chemins les plus moutueux, et huit lieues à l'heure sur les chemins en plaines.

Les machines de ces voitures sont à une très-haute pression. Les plus célèbres ingénieurs anglais n'ont pu construire pour les chemins de fer que des machines à une pression de 50 à 60 livres par pouce carré, tandis que les chaudières des nouvelles voitures à vapeur comportent une pression de 150 à 200 livres par pouce carré; ces dernières sont exécutées sur un principe de séparation et de division qui rend l'explosion presque impossible; et si une explosion arrivait, il est prouvé qu'elle ne produirait pas d'autre inconvénient que d'arrêter la marche de la voiture.

Les nouvelles voitures ne comportent pas plus de volume que les omnibus qui circulent dans Paris. La chaudière est placée par derrière.

On a vu dans les conclusions du rapport précité qu'elles ne pèsent que 6,000 livres anglaises (6,850 livres de France).

Le bruit qu'elles causent n'est pas plus grand que celui d'une voiture ordinaire qui va très-vite.

Il n'y a pas de véhicule plus doux, si l'on en excepte les waggons qui circulent sur des chemins de fer.

On peut les mettre en mouvement ou les arrêter, les diriger à droite ou à gauche, avec une précision presque mathématique.

Elles circulent dans les rues de Londres avec la plus grande facilité.

Le prix d'achat d'une voiture à quatre chevaux n'est que de 6,250 francs, tandis que le prix d'achat des nouvelles voitures est de 17,500 francs.

Mais la dépense d'une voiture à vapeur traînant un même nombre de voyageurs qu'une voiture à quatre chevaux ne s'élève qu'à 1 fr. 20 cent. par lieue, tandis qu'une voiture à quatre chevaux coûte en Angleterre 17 fr. 16 cent. par lieue.

Deux hommes sont nécessaires pour diriger une voiture à quatre chevaux: deux hommes suffisent également pour les nouvelles voitures.

#### DE LA QUESTION DES HOUILLES.

On dit que M. Thiers est tout étourdi des demandes contradic-

toires qu'on lui adresse sur la réforme ou le maintien des tarifs de douanes. La contradiction de ces demandes n'a pourtant rien qui doive l'étonner. La Normandie est en effet une province à la fois agricole, industrielle et commerciale; il n'est donc pas surprenant que chacun de ces intérêts se soit empressé d'accourir sur son passage et de plaider sa cause avec plus ou moins de chaleur et de vivacité. Les uns ont défendu leurs bestiaux, les autres leurs tissus, d'autres leur commerce de transport; rien que de très-naturel dans tout cela. Mais c'est au gouvernement, placé au point de vue d'ensemble qui permet d'apercevoir à la fois toutes les parties de l'atelier industriel, à démêler l'intérêt général au milieu de tous ces intérêts particuliers, et à le faire prévaloir en dépit des obstacles et des tracasseries qu'on cherche à lui susciter.

Parmi les différentes questions de douanes que le voyage de M. Thiers a dû lui donner l'occasion d'examiner, la plus générale, c'est-à-dire celle qui touche au plus grand nombre d'industries, est sans contredit celle des houilles; et il est à remarquer que c'est aussi la question dans laquelle il y a le moins d'intérêts individuels à blesser. On peut en effet regarder aujourd'hui comme certain, qu'une réduction considérable dans les droits n'aurait que très-peu d'influence sur les extractions françaises; la sartaie mise sur les houilles belges ne les empêche pas d'envahir l'approvisionnement des départements du Nord et l'importation des mines de Belgique et de Sarrebruck a été en 1832 de plus 5,000,000 quintaux métriques; le droit énorme qui pèse sur les houilles anglaises en a réduit l'importation à 350,000 quintaux, mais il a paralysé l'industrie de tout notre littoral. Or, n'est-il pas inique de grever les nombreuses industries maritimes d'un droit qui ne profite pas même aux houillères du centre et du nord, leur éloignement ne leur permettant pas d'en faire arriver les produits dans ces contrées.

Avec une diminution des droits, la consommation de la France s'élèverait au moins à 3,000,000 de quintaux, de 24,000,000 qu'elle est maintenant; et notre production, qui est de 18,000,000 quintaux, participerait probablement à cette augmentation.

L'on nous dit pour les fers: « Attendez, et les progrès de l'industrie nationale ne tarderont pas à compenser la différence qui existe entre les prix anglais et les nôtres. » Or, voici douze ans que nous attendons, et cette différence n'a fait que s'accroître. Il est vrai qu'on peut ajouter: « Attendez encore, voici venir l'air chaud, l'emploi de la houille crue, celui du bois non carbonné, une révolution est imminente, et bientôt les maîtres de forges consentiront eux-mêmes à une diminution. »

Mais, nous dira-t-on aussi, relativement aux houilles qu'il faut attendre et que les exploitants eux-mêmes ne tarderont pas à consentir au dégrèvement? Une telle supposition serait absurde, car si les exploitations d'Anzin, les seules véritablement intéressées dans la question, arrivent à diminuer leurs frais d'extraction, elles tiendront encore plus à leur monopole, plus elles produiront, plus elles mettront de ténacité et d'obstination à réclamer le maintien des taxes, et plus il se développera d'existences en opposition avec le bien-être du pays.

Les exploitants des houillères du centre (St-Etienne) réclament aussi le maintien des droits; mais pour réduire ces réclamations à leur juste valeur, il ne faut citer qu'un fait, c'est que le bassin de St-Etienne n'envoie que le vingtième de sa production totale dans les contrées où il pourrait craindre la concurrence belge et anglaise. On conçoit l'obstination des houillères d'Anzin en faveur des droits, leur suppression les placerait en face d'une concurrence

recloutable; mais celles de St-Etienne ne sauraient constituer des obstacles bien sérieux.

Les mines de houille du centre se rattachent nécessairement au vaste système de consommation du Sud-Est, et c'est de ce côté qu'elles doivent chercher à agrandir leur rayon d'approvisionnement. Déjà, au reste, le canal du Rhône au Rhin vient d'ouvrir pour ces mines, dans les nombreux établissements de l'Alsace et de la Franche Comté, un débouché bien aussi important que l'est l'approvisionnement de Paris. Elles peuvent encore diriger avec succès leurs efforts vers l'Italie, l'Espagne, l'Egypte et toutes les contrées méditerranéennes qui manquent généralement de combustibles, surtout de houille. Malgré les excellentes conditions d'extraction, où se trouvent les houillères de St-Etienne, d'Alais, etc. malgré la proximité du Rhône, elles se sont laissées rancer dans l'approvisionnement de ces contrées par l'Angleterre, et leurs exportations ne s'élèvent qu'à 70 mille quintaux expédiés en Suisse, en Italie, en Portugal, etc.

Les exportations anglaises, réunies aux nôtres, ne constituent pas encore un total considérable, mais ce total est susceptible d'être beaucoup augmenté. Il faudrait, dans ce but, que notre gouvernement encourageât le perfectionnement des voies, de communication dirigées de ce côté, dès-lors, de nouvelles relations ne tarderaient pas à s'établir, et de nouveaux débouchés s'ouvriraient à nos houillères méridionales qui n'auraient plus à regretter leur exclusion des marchés du Nord qu'elles ne sont évidemment pas appelées à fournir. D'après les documents présentés au parlement, l'Angleterre a exporté en charbon de terre pendant l'année qui finit au 5 janvier 1833

Pour Gibraltar,	101,610 qx m.
Espagne et Îles Baléares,	6,050
Italie,	40,390
Malte,	34,220
Îles Ioniennes,	11,800
Ports russes de la mer Noire,	24,350
Turquie,	3,280
Morée et archipel,	6,470
Egypte,	72,600
<b>Total,</b>	<b>300,720 qx m.</b>

Ces exportations démontrent que les houilles pénètrent en beaucoup de points où l'on peut regarder le développement industriel comme nul, et elles désignent en même temps ceux où l'on pourrait espérer des relations plus étendues. Il y a vingt ans, la consommation du charbon de terre à Paris était bien minime, comparativement à ce qu'elle est actuellement, et si elle s'est rapidement accrue, c'est peut-être moins à cause du développement industriel que parce que les habitudes se sont portées vers ce combustible et qu'il a supplanté le bois dans un grand nombre d'usages. Il en sera de même sur tout le littoral de la Méditerranée. Or, si l'on des houillères à comparer sous le rapport de la richesse et de la facilité d'extraction, aux houillères de l'Angleterre et de la Belgique, ce sont celles de St-Etienne; et si elles peuvent entrer en concurrence avec elles sur un point, c'est dans la Méditerranée et non pas à Paris.

### ANNONCES JUDICIAIRES.

#### (2632) VENTE JUDICIAIRE

D'un moulin sur bateau amarré sur le Rhône, cours d'Herbouville, commune de la Croix-Roussé, dépendant de la succession de Régnier père.

Cette vente est poursuivie à la requête de M. Jean-Claude Subit aîné, négociant, demeurant à Lyon, quai St-Benoit, agissant en qualité de tuteur des enfants mineurs dudit Régnier père, lequel fait et continue son élection de domicile et constitution d'avoué, en l'étude et personne de M<sup>e</sup> Cabias, avoué au tribunal civil de Lyon, y demeurant, rue St-Jean, n<sup>o</sup> 5.

En présence: 1<sup>o</sup> du sieur Bourdois, marchand de farine, demeurant à la Guillotière, subrogé-tuteur desdits mineurs Régnier; 2<sup>o</sup> du sieur Regnier fils aîné, et du sieur Laffitte, syndic de sa faillite; 3<sup>o</sup> et des époux Guichardant et Regnier, boulangers à Lyon.

En vertu 1<sup>o</sup> d'une délibération du conseil de famille desdits mineurs Régnier, du dix-huit octobre mil huit cent trente-deux; 2<sup>o</sup> d'une ordonnance sur requête de M. le président du tribunal civil de Lyon, du neuf septembre mil huit cent trente-trois.

Ce moulin sera vendu avec toutes ses appartenances et dépendances, en l'étude et pardevant M<sup>e</sup> Fariné, notaire à Lyon, place des Carmes, n<sup>o</sup> 3, au plus offrant et dernier enchérisseur, après l'accomplissement de toutes les formalités voulues par la loi.

Ladite vente aura lieu à dix heures du matin, le dix décembre mil huit cent trente-trois.

### ANNONCES DIVERSES.

#### (2626 2) A vendre par lots.

1<sup>o</sup> La terre de Pruzilly, comprenant douze domaines assortis en bâtiments, cours, jardins, prés, terres, vignes, bois, cheptels, foin et pailles, et situés sur Pruzilly, St-Veran, Laine, Cenves et Julliénas, près Mâcon, à une heure de la Saône.

2<sup>o</sup> Plusieurs vigneronnages situés à Julliénas.

Les ventes commenceront à Pruzilly, le 15 décembre, et à Julliénas le 22 décembre 1833.

Pour les renseignements s'adresser à M<sup>e</sup> Lecourt et Dugueyt, notaires à Lyon;

A M<sup>e</sup> Pic, notaire à Mâcon, aux lieux, Ma-Puissat, ancien notaire, qui se rencontre les mercredi, jeudi et vendredi de chaque semaine.

(2625 2) A vendre pour cause de longue maladie.—Fabrique de fécula de pommes de terre, prête à travailler, mue par une forte chute d'eau, avec chambres chaudes, située à neuf lieues de Lyon.

S'adresser au bureau du journal.

(2631) MM. MAY frères, marchands de chevaux à Besançon, ont l'honneur de prévenir qu'ils arrivent le 30 du courant, avec un assortiment de chevaux du Mecklembourg propres à la selle et à la voiture; ils seront logés à Vaise, à l'auberge de la Pyramide et y séjourneront plusieurs jours.

## Changement DE DOMICILE.

M. le comte de G. LAZOSKI, professeur de chimie, qui avait annoncé son départ le 20 du courant, ayant pris l'engagement de donner plusieurs leçons particulières, a prolongé son départ jusqu'au 15 décembre, à son nouveau domicile; il continue à vendre son ouvrage de chimie contenant 140 recettes pour les liquides en général, d'après la leçon publique et gratuite, qu'il a donnée en présence de 150 personnes et plus, il a fabriqué 40 livres de liqueurs en 25 minutes de temps; ces liqueurs qui ont été prouvées par un grand nombre de spectateurs pour des qualités supérieures ne coûtent que 24 sous la bouteille.

Cette expérience, en présence de tant de témoins, a suffi pour prouver au public la réalité de ses fabrications.

Cet ouvrage se vend 3 francs, compris le parfum pour fabriquer 40 bouteilles de liqueur, chez l'auteur, qui est visible tous les jours jusqu'à 11 heures du matin, rue d'Egypte, n<sup>o</sup> 2, au 1<sup>er</sup> étage au-dessus de la salle des bains. (2527 3)

### AGENCE GÉNÉRALE D'AFFAIRES,

CABINET D'AFFAIRES CONTENTIEUSES DE COMMERCE.

PERRUSEL ET COMP<sup>e</sup>,

Rue Trois-Marie, n<sup>o</sup> 12, près la prison, à Lyon.

Le directeur de cet établissement à l'honneur de prévenir MM. les négociants, banquiers, capitalistes, rentiers, propriétaires et toutes personnes qui voudront bien l'honneur de leur confiance, qu'il a spécialement attaché à son bureau un notaire, un avoué, un avocat, un teneur de livres et un huissier, et enfin tout ce qui peut être utile à quelles affaires qu'on puisse lui présenter:

Correspondance générale, convocation de créan-

ciers, faillites, régies et locations des maisons en ville et à la campagne, rentrées des sommes dues à quel titre que ce soit, défense devant les tribunaux de commerce, de justice de paix, conseil de prud'hommes, conseil municipal, tribunaux civils et autres; liquidation et épurement de comptes, arbitrages et passations d'actes sous seing-privé, tels que: ventes, baux, cessions, transactions, partages entre co-héritiers majeurs, etc., etc. Placement de toutes sortes de fonds, par billets à hypothèques, ventes et achats de propriétés à la ville et à la campagne, vente et achat de toutes sortes de fonds et établissements.

Le directeur prévient qu'il ne lui est dû des honoraires, que lorsque l'affaire confiée a réussi, à défaut de ce, il ne lui sera rien alloué pour les écritures et courses; l'enregistrement sur ses livres est gratis. La réussite qu'il a obtenue à faire rentrer les mauvaises créances jusqu'à ce jour, ainsi que la réussite dans toutes les affaires qui lui ont été confiées, sont un sûr garant de la confiance que l'on voudra bien lui accorder. Il offre ses services à toutes les villes de France, pour les affaires sur la place de Lyon et ses environs. on peut correspondre avec sa maison, affranchir lettres et paquets. (2461 13)

## MALADIES

SECRETES

## Et de la Peau.

Le Sirop Concentré de Salsepareille est le seul remède qu'on puisse employer avec sûreté pour la guérison prompte et radicale des dartres et gales anciennes, des fleurs blanches, gonorrhées, syphilis nouvelles ou dégénérées, et généralement de toutes les affections de la peau et du sang, annoncées par des boutons, rougeurs, démangeaisons, etc. Ce remède entièrement exempt de mercure, convient à tous les âges et à tous les tempéraments, même les plus délicats.

Il se distingue éminemment d'une foule de préparations secrètes qu'on présente au public comme approuvées par le gouvernement.

Un dépôt est établi à Paris, dans toutes les villes de France et de la Belgique, ainsi qu'à Genève et à Chambéry. La vente publique en a été autorisée dans ces deux Etats, après une analyse faite par MM. les vérificateurs des remèdes étrangers.

Se vend à Lyon, à la pharmacie de QUET, rue de l'Arbre-Sec, n<sup>o</sup> 32.

On fait des envois.

(2336 10)

### Spectacles du 29 novembre.

#### GRAND-THÉÂTRE.

La République, l'Empire et les Cent-Jours, drame.

#### CÉLESTINS.

Vive le Divorce, vaud. — Chabert, vaud. Kiouny, vaud.

### BOURSE DE LYON du 28 novemb. 1833.

5 p. 0/0 au comptant, »  
fin courant, »  
3 p. 0/0 au comptant, 75 10  
fin courant, 75 15

### BOURSE DE PARIS du 26 novembre.

Cinq p. 0/0,	102f 60	102f 60	102f 55	102f 65
—fin cour.,	102f 60	102f 70	102f 55	102f 60
Emp. 1831,	102f 60			
Quat. p. 0/0,	90f			
Trois p. 0/0,	75f 55	75f 55	74f 50	75f 50
—fin cour.,	75f 65	75f 65	74f 45	75f 50
Ren. de Nap.	91f 90	91f 85	91f 80	91f 75
—fin cour.,	91f 90	91f 90	91f 75	91f 75
Emp. d'Esp.	89f 1/4			
Rent. perp.,	62f 1/8			
Cortès,	16f 7/8			
Emp. rom.,	89f			
Emp. belge,	96f 3/8			
Em. d'Haiti,	280f			
Act. de la b.	1725f			
Quat. cana.,	»			
Caisse hyp.,	580f			

### COURS DES MARCHANDISES du 25.

Colza, disp.,	101
—Courant du mois,	101
—décembre,	101
—2 premiers mois,	100
—Lille,	»
—Voiture,	»
3/6 disp.,	162 50
—courant du mois,	162 50
—décembre,	162 50
—2 premiers mois 1834,	160
Café St-Domingue,	26 1/2 à 27
—Martinique,	30
—Moka,	29 2/2
Sucre brut, bonne 4 <sup>e</sup> ,	71 à 72
Savon, les ordres,	120 esc. 18
—Dispon.,	120 19
—décembre,	120 19
—6 prem. mois 1834,	120 19

### AMÉDÉE ROUSSILLAC.

Typographie de L. BORREL, quai Saint-Antoine, n. 36.